



ANNEXE A L'ARTICLE 6 DU REGLEMENT INTERIEUR DU BOXING CLUB GODERVILLAIS

SECTION ENFANTS

Le full contact est une discipline du Kick Boxing qui va développer chez votre enfant de nombreuses aptitudes physiques mais aussi le respect de consignes, de règles, et surtout le respect d'autrui.

Vous avez choisi cette activité avec votre enfant certainement parce que l'activité lui plaît. Votre objectif est qu'il s'épanouisse et qu'il **gagne en assurance, en autonomie et en citoyenneté.**

Aussi :

→ afin que les cours puissent se dérouler dans **les meilleures conditions possibles et en toute sécurité,**

→ pour que votre enfant puisse bénéficier d'un enseignement **de qualité** et

→ pour que le full contact puisse lui inculquer des **valeurs essentielles** à son épanouissement sportif et personnel, nous avons décidé cette année de rédiger cette note, constituant l'annexe à l'article 6 de notre règlement intérieur.

Cette note doit être lue, et sera approuvée dès lors que vous, parent ou représentant légal de l'enfant inscrit, aura signé la fiche d'inscription. Ce document sera donc applicable envers tout pratiquant de la section enfants participant aux cours des jeudis et/ou samedis.

Cette présente note sera déclinée oralement aux enfants en début de saison par les moniteurs.

1 - Nombre de places limitées et âge minimum:

Afin que les moniteurs puissent produire un enseignement qualitatif, nous avons décidé de limiter le nombre d'inscriptions entre 7 et 12 ans à 50. Néanmoins, si des problèmes de sécurité, de respect et de discipline s'observent de manière répétée, le club se réserve le droit de cesser les inscriptions avant ce chiffre.

De même, le club n'acceptera pas de première inscription si l'enfant n'a pas atteint l'âge de 7 ans au 01/09/2018.

2 - Respect des locaux mis à disposition par la Communauté de Communes :

- les vestiaires doivent être laissés dans l'état constaté à l'arrivée c'est-à-dire propres,
- la porte donnant sur le parking ne doit pas être ouverte de l'intérieur et servir à pénétrer dans le Dojo : vous devez emprunter l'entrée située sur le côté droit du Gymnase grâce au code qui vous est fourni en début de saison,
- les enfants peuvent arriver en chaussures de ville mais doivent impérativement être pieds nus dès lors qu'ils pénètrent dans « l'espace tatamis »,
- il est interdit de jouer avec les cordes délimitant les tatamis des gradins, ni de s'asseoir dessus.

Ces locaux nous sont mis à disposition et nous devons tous œuvrer pour les respecter.

3 – Oubli et perte d'objets personnels et de matériel sportif :

Chaque enfant, accompagné d'un parent ou d'un adulte, est responsable de ses affaires et de son équipement sportif. Aussi, nous vous invitons à vérifier le sac de vos enfants lorsque vous venez les récupérer à la fin du cours. Veuillez également à ce que votre enfant, s'il en possède un, ne vienne pas avec son portable.

Le gymnase est fréquenté par des élèves de collège et par d'autres associations : il est donc préférable **de prendre toutes les précautions nécessaires** afin de ne rien oublier. Le club déclinera toute responsabilité en cas de vol ou perte de vêtements ou d'objets, même si nous veillons à récupérer les oublis après les cours.

4 – Présence dans les gradins :

Dès lors que votre enfant est sur les tatamis, vous êtes autorisé à rester le regarder pendant toute la durée du cours dans les gradins, mais afin que son attention et sa concentration soient entièrement tournées vers le cours et le moniteur, nous vous invitons à ne pas chercher son attention, et à ne pas faire de bruit (penser à couper la sonnerie de votre portable).

5 - Respect des horaires :

Dans la mesure de vos possibilités, vous êtes tenu d'amener votre enfant 5 minutes avant le début du cours et d'être là un peu avant la fin du cours pour le récupérer.

6 – Gestion de vos enfants avant le début du cours :

Le Dojo est accessible avant que les moniteurs n'arrivent. Vous êtes donc responsable de votre enfant jusqu'à l'arrivée d'un encadrant du Club. Aussi, si votre enfant chahute et court sur les tatamis (l'espace est grand, c'est tentant), le club déclinera toute responsabilité si votre enfant tombe et se blesse, ou s'il blesse un autre enfant. Vous devez donc certes déposer votre enfant, mais vous assurer qu'un encadrant est présent avant de quitter le gymnase. S'il n'y a pas d'encadrant, vous devez rester et surveiller votre enfant.

7 – Discipline (respect des consignes et des moniteurs/encadrants) :

Si un moniteur/encadrant estime qu'un enfant est un élément perturbateur empêchant les cours de se dérouler correctement (en sécurité, en qualité, et dans le respect des autres), l'enfant en sera averti, et vous aussi. L'objectif dans ce cas sera d'échanger avec vous sur la problématique et de trouver avec votre accord, la bonne solution pour que l'enfant puisse progresser et s'épanouir dans la pratique sportive, au même titre que chaque enfant de la section.

Nous espérons que le fait d'avoir porté à votre connaissance les différents points que nous avons jugés importants d'aborder, fera en sorte que chacun les garde à l'esprit afin que les cours gagnent en qualité et en efficacité.

Certain de votre compréhension,

Daniel BOUBERT, Président.